



COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

Convocation : 20/09/2024

Affichage liste délibérations : 02/10/2024

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 31 **SECRÉTAIRE** : Madame PAILLOT

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOUL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Monsieur Azdine MERMOURI

Madame Solange FORNENGO a donné procuration à Monsieur Robert JOUVE

Monsieur Thomas KUNESCH a donné procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

ABSENT

Madame Edwige MOIOLI

DEL20240926_10

CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE SIS 16 RUE CHARLES SIMON

RAPPORTEUR : Nabih LAOUADI

Dans le cadre de la convention pluriannuelle NPNRU du secteur des Vernes, la démolition des logements sociaux de la barre Jean Moulin est associée à la reconstitution partielle de l'offre

démolie par le biais d'acquisition et réhabilitation de bâtiments existants dans le quartier Quartier Politique de la Ville (QPV) du centre-ville.

Dans cet objectif, Alliade Habitat et la Ville ont convenu de la cession de la parcelle communale cadastrée AR 576 de 378 m² environ, identifiée sur le plan joint en annexe et sise 16 rue Charles Simon à proximité immédiate de l'opération Oussékine. Cette cession est consentie pour la création par Alliade Habitat de 9 logements sociaux de type PLUS-ANRU dans l'immeuble existant.

Par courrier en date du 13 juin 2024, Alliade Habitat a transmis une offre d'acquisition au montant de 482 600 euros.

Ce prix de cession respecte l'estimation de la valeur vénale rendue par France Domaine dans son avis n°2024-69091-34113-AR en date du 18 juillet 2024. Les frais d'acte notarié liés à cette cession seront à la charge d'Alliade Habitat en tant qu'acquéreur.

A l'origine, cet immeuble était occupée par l'école primaire Charles Simon ouverte de 1966 à 1989. Aussi afin de pouvoir constater la désaffectation de cet ancien établissement scolaire, l'avis favorable de l'Académie de Lyon a été préalablement obtenu par courrier en date du 6 septembre 2024.

Actuellement, cette parcelle n'est pas affectée depuis de nombreuses années à l'usage direct du public ni à un service public scolaire ou autre et la commune n'envisage pas de projet à court ou long terme relatif à ce bien dont elle n'a pas d'utilité particulière.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ainsi que les conditions et caractéristiques essentielles de leur vente.

Vu l'avis de France Domaines n°2024-69091-34113-AR en date du 18 juillet 2024.

Dans ces conditions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

29 VOIX POUR

5 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur SEMARI ; Monsieur HAQUES ; Madame BRAHMI ; Monsieur YOUSFI ; Madame KAHOU

DÉCIDE

- DE CONSTATER la désaffectation de tout usage ou mission de service public, de la parcelle communale AR 576 d'une superficie de 378 m² environ sise 16 rue Charles Simon à Givors ;
- DE PRONONCER le déclassement de cette parcelle du domaine public communal et de l'intégrer au domaine privé communal ;
- D'APPROUVER la cession de cette parcelle au profit d'Alliade Habitat au montant de 482 600 euros ;
- DE PRÉCISER que les frais d'acte notarié seront à la charge d'Alliade Habitat en tant qu'acquéreur ;



- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer que tout document afférent à ce dossier ;
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget communal.

Le maire,

La secrétaire de séance,

Mohamed BOUDJELLABA

Delphine PAILLOT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



ID : 069-216900910-20240926-DEL20240926_10-DE